

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2026 - 17007 - 2021 B 05701 - 844 207 134 - A-WING

Bilan

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants



BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 138 986		1 138 986	912 500
Constructions	5 439 740	1 283 912	4 155 828	2 433 693
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	431 276	102 946	328 330	356 360
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 010 003	1 386 858	5 623 144	3 702 554
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 055 380		1 055 380	889 502
Autres créances	1 692 105		1 692 105	1 790 546
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	191 686		191 686	107 918
Charges constatées d'avance (3)	103 891		103 891	21 563
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 043 062		3 043 062	2 809 530
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 053 064	1 386 858	8 666 206	6 512 083
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-209 162	-164 796
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 101	-44 366
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-194 061	-199 162
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 944 936	3 148 685
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 374 619	2 384 003
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 916	18 233
Dettes fiscales et sociales	229 151	171 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	1 172 644	988 336
TOTAL DETTES	8 860 267	6 711 245
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 666 206	6 512 083
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 738 936	2 944 936
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 121 331	3 766 310
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS A-WING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 8 666 206 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 101 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

An

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 08/06/2026**

SAS A-WING
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 10 000.00 euros
Siège Social : 1 Avenue LYAUTEY
59700 MARCQ EN BAROEUL
RCS de LILLE N° : 844 207 134

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	5 101.20€
Report à nouveau antérieur déficitaire	-209 162.15€
Mise en report à nouveau	-204 060.95€
Montant Brut Distribuible	0.00€
Solde net	0.00€

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de - 204 060.95€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08/06/2026

SAS A-WING
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 10 000.00 euros
Siège Social : 1 Avenue LYAUTEY
59700 MARCQ EN BAROEUL
RCS de LILLE N° : 844 207 134

L'an deux mil vingt six,
Le huit juin.

Les associés de la SAS A-WING se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur MULLIEZ Adrien, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	5 101.20€
Report à nouveau antérieur déficitaire	-209 162.15€
Mise en report à nouveau	-204 060.95€
Montant Brut Distribuable	0.00€
Solde net	0.00€

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de - 204 060.95€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,

Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

